

Les différents types d'aides financières BAFA/ BAFD

I.	Les aides selon votre département	2
1.	CNAF	2
2.	Ille-et-Vilaine 35	2
3.	Finistère 29	3
4.	Morbihan 56	5
5.	Côtes- d'Armor 22	6
II.	D'autres aides peuvent financer votre BAFA/BAFD	7
1.	Comités d'entreprise	7
2.	Communes / Mairies	7
3.	Mission locale	7
4.	Organisateurs de collectifs de mineurs	7
5.	Service civique	7

I. Les aides selon votre département

1. CNAF

Organismes	Conditions	Montants	Contact
CNAF	<ul style="list-style-type: none">La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), propose une aide sans condition de ressources pour les stagiaires ayant fait une qualification ou approfondissement BAFA.	<ul style="list-style-type: none">200 euros	Pour bénéficier de cette aide, merci de bien vouloir vous rapprochez de la CAF de votre lieu de domicile.

2. Ille-et-Vilaine 35

Organismes	Conditions	Montants	Contact
	<ul style="list-style-type: none">Le Fonds Commun est une aide à la formation d'animateurs et de directeurs d'ACM cofinancé localement par la Caf d'Ille-et-Vilaine, le Département d'Ille-et-Vilaine et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports d'Ille-et-Vilaine. La Caf intervient pour les sessions de formation générale (session1) pour le BAFA comme pour le BAFD.	<ul style="list-style-type: none">Si QF < 200 € la prise en est charge est à 90%.Si QF < 500€ la prise en	Les demandes sont à formuler auprès du service des aides financières individuelles de la CAF (via la CAF.fr, espace mon compte, par téléphone au 3230 ou

CAF 35	<p>Pour les demandeurs allocataires de la Caf d'Ille-et-Vilaine ou enfants locataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut être en formation BAFA et/ou BAFD et résider sur le département. • L'aide est soumise à conditions de ressources, selon le quotient familial de référence. Ainsi, le bénéficiaire doit avoir entre 0€ et 700€ de QF <p>Pour les demandeurs non-allocataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le quotient familial pris en compte est calculé sur fourniture de l'avis d'imposition, selon la formule suivante : 1/12ème du revenu brut global/ Nombre de parts du foyer 	<p>charge est 80%.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si QF<700€ la prise en charge est à 70%. 	<p>par courrier postal adressé à la Caisse d'Allocations Familiales Services des Aides financières individuelles- Cour des Alliés,35028 Rennes.</p>
---------------	---	--	---

3. Finistère 29

Organismes	Conditions	Montants	Contact
	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour les personnes âgées de 16 à 28 ans. • Ayant fait un stage d'approfondissement 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 euros pour le BAFA • 300 euros pour le BAFD 	<p>Mission Jeunesse, Service MACI Conseil départemental du Finistère. 32 Boulevard Duplex-CS 29029 29196 Quimper Cedex</p>

Le Conseil départemental du Finistère	<ul style="list-style-type: none"> • Résidant dans le département 29 • Vous devez soit : percevoir une bourse, être lycéen ou étudiant, être demandeur d'emploi non imposable ou être sous contrat spécifique (stage, service civique). 		Adresse mail : mission.jeunesse@finistere.fr
CAF 29	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide BAFA accordée par la Caf sans condition de ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • 91.47 euros • 106.71 euros pour session d'approfondissement centrée sur la petite enfance. 	Mission Jeunesse, Service MACI Conseil départemental du Finistère. 32 Boulevard Dupleix-CS 29029 29196 Quimper Cedex Adresse mail : mission.jeunesse@finistere.fr https://caf.fr/
MSA Finistère	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide accordée aux jeunes de moins de 25 ans inclus dont la famille est affiliée à la MSA en prestations familiales ou à défaut, qui révèle de l'assurance maladie du régime agricole depuis moins de 6 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 euros pour l'obtention du BAFA et BAFD. 	MSA d'Armorique 3 rue Hervé de Guébriant 29412 Landerneau Cédex 02 98 85 79 79 www.msa-armorique.fr

- Le quotient familial de la famille doit être inférieur ou égal à 850 euros.

4. Morbihan 56

Organismes	Conditions	Montants	Contact
CAF 56	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide BAFA est versé pour les jeunes âgés de moins de 25 ans. • Il faut résider dans le Morbihan et l'aide est versé à l'issus de la session d'approfondissement ou de qualification. • L'aide pour le BAFD est versé au demandeur ressortissant d'un régime général. Elle est versée à l'issue du stage de formation générale de directeur de centres de vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 euros BAFA 3 pour les non-allocataire • 400 euros BAFA 3 pour les allocataires. • 400 euros BAFD 	<p>Par téléphone au 3230. Via le site : https://caf.fr/</p>
Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Pour bénéficier de cette aide pour le BAFA, il faut être âgé de 17 à 26 ans • Domicilié dans le Morbihan. • Avoir un quotient familial inférieur à 750 euros. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 euros 	<p>Adresse mail : jeunesse@morbihan.fr Site pour la demande de l'aide : https://mesaides.morbihan.fr/</p>
MSA	<ul style="list-style-type: none"> • Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir moins de 25 ans • Avoir un parent assuré à la MSA • Avoir un quotient familial inférieur à 1100 euros, disposer de capitaux placés inférieur 	<ul style="list-style-type: none"> • 450 euros maximum par session dans la limite de 70% du reste à charge, autres aides déduites. 	<p>Site pour la demande : https://portesdebretagne.msa.fr/ dans les 6 mois suivants la session.</p>

	à 78000 euros pour une personne et 117000 euros pour 2 personnes.		MSA des Portes de Bretagne- Porte de Ker Lann-1 Rue Charles Coudé – 35170 Bruz. 02 99 01 80 80
--	---	--	---

5. Côtes- d'Armor 22

Organismes	Conditions	Montant	Contact
CAF 22	<ul style="list-style-type: none"> • Aide pour le BAFD et le BAFA. • QF <= 1250 euros au moment du stage. 	<ul style="list-style-type: none"> • 200 euros 1er stages • 200 euros à l'issue du stage d'approfondissement. 	Merci de bien vouloir vous rendre sur le site de la caf 22 pour remplir le formulaire.
MSA	<ul style="list-style-type: none"> • Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir moins de 25 ans • Avoir un parent assuré à la MSA • Avoir un quotient familial inférieur à 1100 euros, disposer de capitaux placés inférieur à 50 000 euros pour une personne et 75000 euros pour 2 personnes. • Aide disponible pour BAFA et BAFD. 	<ul style="list-style-type: none"> • 450 euros maximum par session dans la limite de 70% du reste à charge, autres aides déduites. 	Site pour faire la demande : https://armorique.msa.fr/lfp/l-aide-bafa-et-bafd .

II. D'autres aides peuvent financer votre BAFA/BAFD

1. Comités d'entreprise

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de celui de vos parents pour savoir s'ils peuvent prendre en charge votre formation.

2. Communes / Mairies

La mairie de votre lieu de résidence peut financer votre formation. Contactez-les pour plus d'informations.

3. Mission locale

Certaines missions locales prennent en charge la formation des moins de 26 ans.

4. Organismes de collectifs de mineurs

Notez que le Comité Régional de Bretagne de la FSCF n'est pas qualifié Qualiopi au cas où votre organisme souhaite utiliser Uniformation pour financer la formation.

5. Service civique

Une aide de 100 euros est disponible pour toute personne ayant effectué une mission de service civique. Pour plus de détails, consultez le site : [Aide financière de 100€ pour les volontaires en service civique](#).